

Déclaration de Monsieur Omar HILALE Ambassadeur,
Représentant Permanent, du Royaume du Maroc auprès de
l'Office des Nations Unies à Genève des autres Organisations
Internationales à Genève,

devant la 55ème session du Comité Exécutif du HCR
Au titre du point relatif à la protection internationale

Genève, le 7 octobre 2004

Monsieur le Président, Monsieur le Haut Commissaire

C'est avec un grand intérêt que ma délégation a pris note de la présentation liminaire du Haut Commissaire. Une communication claire, globale et constructive, qui fait un tour d'horizon des opérations et des défis du HCR dans le monde en matière de protection, d'assistance et de sécurité des réfugiés. Elle est porteuse, cette fois-ci, d'un message de détermination, à la lumière de son annonce de la création d'un nouveau poste de Haut Commissaire assistant pour la protection, afin de renforcer tant l'action du HCR sur le terrain que sa stratégie en matière de protection, d'assistance et de rapatriement librement consenti. Cette création mérite notre ferme soutien.

Monsieur Le Président,

Après deux années de votre initiative «Convention plus », ma délégation ne saurait que se réjouir du dialogue interactif et franc au sein des 3 core groups, chargés de réfléchir communément sur un cadre conceptuel de nature à développer de nouveaux instruments multilatéraux sur les problèmes récents des réfugiés. Le Maroc appui fermement les approches multilatérales tendant à renforcer le régime de la protection internationale dans son ensemble et à consolider l'engagement politique opérationnel de la communauté internationale, visant la mise en place d'un dispositif global en matière de solutions durables.

Dans cette optique, nous constatons à travers les principaux développements de l'action du HCR un engagement sans précédent pour réaliser les objectifs globaux de l'Agenda pour la protection, notamment la recherche des solutions durables par l'entremise du rapatriement librement consenti qui demeure la voie la plus privilégiée pour faire face au drame quotidien des réfugiés. Les chiffres que Monsieur le Haut Commissaire a avancé sur les personnes rapatriées chez elles en 2004, sont un motif de grande satisfaction pour nous et nous incitent à espérer que cette tendance au retour à la mère patrie puisse être promu et encouragée dans toutes les situations gérées par le HCR et plus particulièrement celles qui perdurent depuis longtemps.

Par ailleurs, ma délégation se félicite des accords conclus entre le HCR et le Pakistan pour effectuer le recensement et l'enregistrement des réfugiés afghans pour

fournir des chiffres de base exacts, afin de mieux quantifier leurs besoins et leur assistance. Nous nous félicitons également de l'initiative du gouvernement kenyan, annoncée, ici même, par son Vice-président concernant l'établissement d'un système de gestion des affaires des réfugiés, y compris les procédures de leur enregistrement et l'émission de leur document. Ces deux initiatives nous interpellent sur l'importance de l'engagement politique des pays d'asile et sur leur sincérité à mettre en œuvre leurs engagements internationaux en matière de protection des réfugiés. Laquelle protection passe par l'impératif de leur coopération sans faille avec le HCR, afin de lui permettre de s'acquitter de l'obligation première de son mandat en l'occurrence l'enregistrement des réfugiés dans le monde.

Dans ce contexte, le Maroc voudrait formuler l'espoir que le HCR puisse mettre en œuvre son mandat d'enregistrement des populations des camps de Tindouf, aux triples fins d'évaluer leur besoins avec exactitude, leur apporter l'assistance en fonction des chiffres établis selon des critères internationalement reconnus et leur assurer la sécurité et la protection requises. A cet effet, ma délégation réitère sa confiance dans les efforts persistants du HCR et lance un appel pressant à l'Algérie, pays hôte à s'acquitter de ses obligations en tant qu'Etat Partie à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à permettre au HCR de remplir pleinement et intégralement son mandat dans les camps.

En outre, le Maroc voudrait exprimer l'importance fondamentale qu'il accorde à la protection de ses ressortissants dans les camps de Tindouf, particulièrement les plus vulnérables parmi eux, les enfants mineurs. Tant le mandat du HCR que les Conventions internationales pertinentes leur reconnaissent des droits irréfragables qui ne devraient souffrir aucune violation, ni exception. A cet égard, ma délégation prend note de la détermination réaffirmée du HCR de ne permettre aucune atteinte à l'intégralité de leurs droits fondamentaux, et à veiller au respect permanent de leur unité familiale, leur intégrité physique et morale, ainsi qu'à la continuité de leur environnement éducationnel, culturel, religieux et linguistique, et ce conformément aux canons du Droit international.

Par ailleurs, ma délégation se félicite des efforts inlassables et combien louables du HCR pour la mise en œuvre du Plan d'action des mesures de confiance et surtout de son volet d'échanges de visites entre les populations des camps de Tindouf et leurs familles dans les provinces sahariennes. Le mérite de cette dynamique du découplage des questions humanitaire et politique revient à la persévérance du HCR. Aussi, le Maroc réaffirme son plein soutien pour la poursuite de ce programme d'échange de visites, afin de promouvoir et favoriser les retrouvailles des familles séparées par un conflit artificiellement entretenu, et surtout contribuer au rétablissement de la vérité sur la situation de sécurité, de quiétude, de liberté et de participation des populations de nos provinces sahariennes à la vie politique, démocratique et économique de leur pays.

Parce que ces mesures de confiance ne sont pas une fin en soi, mais plutôt une étape pour le rapatriement librement consenti de nos ressortissants, ma délégation partage l'espoir que Monsieur le haut Commissaire a exprimé, avec beaucoup de

conviction, dans sa déclaration liminaire, lundi dernier, que «cette mesure visant à retrouver la confiance ouvre la voie à une solution politique ».

La coopération sans faille du Maroc avec le HCR et son soutien permanent à toutes ses initiatives humanitaires s'inscrivent dans son choix stratégique en faveur d'une solution politique à ce problème que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a réitéré avec force devant l'Assemblée Générale, le 21 septembre dernier en déclarant :

«Le Royaume du Maroc demeure disposé à coopérer de manière sincère et déterminée avec les Nations Unies et avec toutes les parties concernées, afin de parvenir à une solution politique, négociée et définitive dans le cadre de la légalité internationale, une solution garantissant la souveraineté, l'Unité nationale et l'intégrité territoriale du Royaume et permettant aux habitants de ses provinces du Sud, de gérer eux-mêmes leurs affaires régionales, dans un environnement démocratique stable et propice au développement intégré ».

Je vous remercie Monsieur le Président.